

Décret abrogeant et remplaçant le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

Le Président de la République

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2001- 09 du 15 octobre 2009 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°2011-15 du 08 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2012- 427 du 03 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2012- 429 du avril 2012 relatif à la composition du Gouvernement modifié ;

Vu le décret n°2012- 543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances.

Décète :

TITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

Article premier

Le présent décret fixe les règles de présentation des opérations du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor. Les opérations budgétaires sont classées ainsi qu'il suit :

- en recettes, selon leur nature et éventuellement selon leur source ;

- en dépenses, selon les classifications, administrative, par programme, fonctionnelle et économique.

Article 2

La nomenclature budgétaire définie par ces classifications des recettes et des dépenses constitue un cadre de référence obligatoire.

TITRE II : LA CLASSIFICATION DES RECETTES

Article 3

Conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, les recettes du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor sont classées selon leur nature correspondant à l'assiette de l'impôt, et éventuellement selon leur source.

Deux niveaux de codification sont obligatoires pour les recettes du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor, à savoir l'article et le paragraphe.

L'article est identifié par les deux premiers caractères du code de la classification des recettes. Il est codifié sur deux (2) caractères.

Le paragraphe est une subdivision de l'article. Il est identifié par les trois premiers caractères du code de la classification des recettes. Le paragraphe peut se subdiviser en rubriques ou lignes pour détailler les opérations de recettes.

La présentation détaillée de la classification des recettes figure dans le **tableau n°1** de l'annexe du présent décret.

TITRE III : LA CLASSIFICATION DES DEPENSES

Article 4

Les dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor sont présentées selon les classifications, administrative, par programme, fonctionnelle et économique.

Chapitre 1^{er} : La classification administrative

Article 5

La classification administrative a pour objet de présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de services chargés de leur gestion. Elle permet d'identifier la hiérarchie du service chargé de l'exécution de la dépense et de préciser son degré d'autonomie, ainsi que sa situation géographique. Elle dépend de l'organisation administrative des départements ministériels ou des institutions.

La présentation détaillée de la classification des dépenses par nature figure dans le **tableau n°2** de l'annexe du présent décret.

Article 6

La classification administrative comprend deux niveaux.

- Elle retient les ministères ou les institutions comme premier niveau de classification correspondant aux sections, la section est codifiée sur deux (02) caractères ;
- Les services ou groupes de services constituent le deuxième niveau de classification correspondant aux chapitres. Le chapitre est codifié sur onze (11) caractères.

Article 7

La codification du chapitre comprend :

- la codification du type de service, (service centralisé, service déconcentré, service autonome) se fait sur un (1) caractère ;
- La codification du type d'unité administrative sur un (1) caractère;
- la codification de la catégorie d'unités administratives, sur un (1) caractère réalisé suivant une codification arborescente mise en place selon le principe décimal.
- La codification du numéro d'ordre du service sur quatre (04) caractères.
- la codification géographique du service sur quatre (04) caractères: la codification permet d'identifier respectivement:
 - au niveau national : la région en deux caractères, le département en un (01) caractère et l'arrondissement en un (01) caractère ;
 - à l'Etranger, la zone, dans laquelle est classé le pays abritant la représentation diplomatique, en deux caractères et le pays en deux caractères.

Chapitre 2 : La classification par programmes

Article 8

Conformément aux articles 12 et 14 de la loi organique relative aux lois de finances, les crédits budgétaires sont décomposés en programmes et/ou en dotations à l'intérieur des Institutions et des ministères. Un programme peut regrouper, tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service, d'un ensemble de directions ou de services d'un même ministère.

Chaque programme ou dotation est codifié sur deux (02) caractères. **Un arrêté du Premier Ministre**, qui fera partie intégrante du présent décret, fixera l'annexe relative aux programmes des ministères et les dotations des institutions.

Chapitre 3 : La classification fonctionnelle

Article 9

La classification fonctionnelle a pour objet de classer les dépenses budgétaires selon leurs objectifs socio-économiques.

Conformément aux normes internationales, les dépenses budgétaires sont regroupées en dix divisions:

- services généraux des administrations publiques ;
- défense ;
- ordre et sécurité publics ;
- affaires économiques ;
- protection de l'environnement ;
- logements et équipements collectifs ;
- santé ;
- loisirs, culture et culte ;
- enseignement ;
- protection sociale.

Article 10

La classification fonctionnelle s'articule autour des notions de division, groupe et classe dont l'ensemble est codifié sur quatre (4) caractères.

La division est identifiée par deux (2) caractères, qui se subdivisent en deux niveaux : les groupes et les classes.

Le groupe est identifié par un (1) caractère et la classe par un (1) caractère.

Les groupes et les classes donnent le détail des moyens par lesquels les objectifs généraux sont atteints.

La présentation détaillée de la classification fonctionnelle figure dans le **tableau 3** de l'annexe du présent décret.

Chapitre 4 : La classification économique

Article 11

La classification économique de la nomenclature budgétaire est cohérente avec le plan comptable de l'Etat.

Deux niveaux de codification permettent d'identifier les dépenses par nature, à savoir : l'article et le paragraphe.

L'article représente la catégorie économique de la dépense et est identifié par les deux premiers caractères du compte par nature du plan comptable de l'Etat. Il est codifié sur deux (2) caractères.

Le paragraphe est une subdivision de l'article précisant la nature de la dépense. Il est identifié par les trois premiers caractères du compte par nature du plan comptable de l'Etat.

La présentation détaillée de la classification des dépenses par nature figure dans le **tableau n°4** de l'annexe du présent décret.

Chapitre 5 : Les autres classifications

Article 12

En cas de besoin, d'autres classifications peuvent être développées notamment :

- la classification par sources de financement qui permet d'identifier et de suivre les moyens de financement des dépenses budgétaires (fonds propres, dons et prêts intérieurs ou extérieurs) ;
- la classification par bénéficiaires qui établit un lien entre la dépense budgétaire et le bénéficiaire final.

TITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 13

Les dispositions du présent décret feront l'objet d'application, en guise de test, à partir de l'année 2013, dans deux ministères sectoriels.

Toutefois, est différée, au plus tard au 1er janvier 2017, l'application intégrale des dispositions relatives aux programmes et aux dotations telles que prévues notamment aux articles 12, 14, 15 et 16 de la loi organique relative aux lois de finances ainsi que celles relatives aux tableaux matriciels croisés prévus à l'article 50 de la loi organique relative aux lois de finances.

Article 14

Sous réserve de la disposition spécifique prévue à l'article 13 ci-dessus, le présent décret abroge et remplace toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

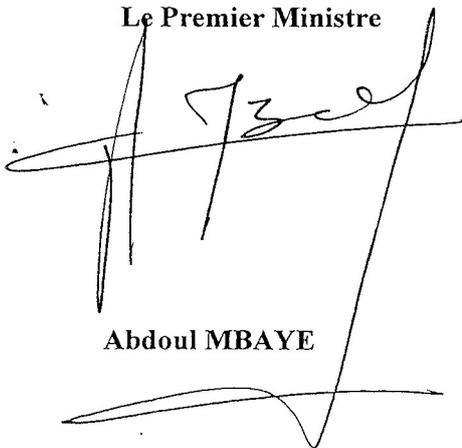
Article 15

Le présent décret qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Sénégal.

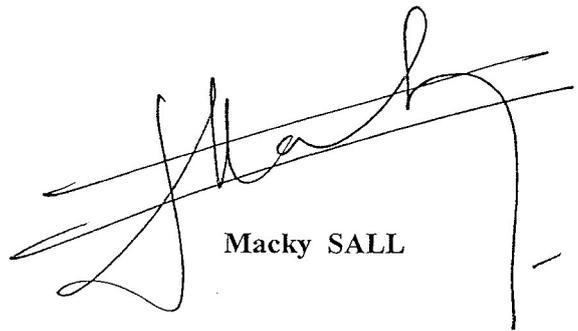
Fait à Dakar, le ...04 juillet 2012

Par le Président de la République

Le Premier Ministre



Abdoul MBAYE



Macky SALL

Tableau 1: Classification des recettes

Article	Paragraphe	Ligne	Rubriques	Rubriques	Libellé		
70	1 2				VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES		
					Ventes de produits Ventes de prestations de services		
71	1	1			RECETTES FISCALES		
					Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital		
					Impôts sur les sociétés		
					1	1	Impôts sur les sociétés
					2	2	Impôts minimum forfaitaire
					2	2	Impôts sur le revenu
					1	1	Impôts sur le revenu des personnes physiques
					2	2	Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers
					1	1	Impôts sur les créances, dépôts et cautionnements
					2	2	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières
					99	99	Autres impôts sur le revenu
					3	3	Taxe sur la plus-value de cession
					1	1	Taxe sur la plus-value de cession immobilière
					2	4	gains en capital opcvn a preciser
					Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations		
					1	1	Impôts sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères
					2	2	Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur
					3	3	retenue sur les BNC
					4	4	Retenue sur les sommes versees aux tiers
	Impôts sur le patrimoine						
1	1	Droits de mutation					
1	1	Droits de mutation entre vifs					
2	2	Droits de mutation par décès					
2	2	Droits d'hypothèque et de conservation foncière					
3	3	Droits de bail					
Autres impôts directs							
1	1	Contribution globale unique					
9	9	Autres impôts directs non classés					
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services							
1	1	Taxes spécifiques sur la consommation intérieure					
1	1	Taxe sur les tabacs					

			2		Taxe sur les corps gras alimentaires
			3		Taxe sur les boissons
			4		Taxe sur la cola
			5		Taxe sur le thé
			6		Taxe sur le café
			7		Taxe sur les produits pétroliers
			8		Rutel
			9	1	Autres taxes spécifiques sur la consommation intérieure
				2	Taxes sur les jeux
	2				Taxe sur la valeur ajoutée
		1			Taxe sur la valeur ajoutée intérieure
		2			Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation
	4				Taxe sur les opérations bancaires
	5				Taxe sur les conventions d'assurances
	6				Taxe sur les véhicules
		1			Taxe annuelle sur les véhicules à moteur
		2			Taxe sur voitures particulières des personnes morales
	6				Droits de timbre et d'enregistrement
		1			Droits de timbre
		2			Droits d'enregistrement autres que sur le patrimoine
Article	Paragraphe	Ligne	Rubriques	Alinéa	Libellé
	7				Droits et taxes à l'importation
		1			Droit de douane
		2			Redevance statistique
		3			Taxe parafiscale sur les tissus
		4			Intérêt de retard
		5			Produit industriel non agréé (UEMOA)
		6			Taxe conjoncturelle à l'importation (sucre)
		7			Taxe dégressive de protection
		9			Autres droits et taxes à l'importation
	8				Droits et taxes à l'exportation
	9				Autres recettes fiscales
		1			Reversement compensatoire UEMOA
		2			Produits des obligations cautionnées
		3			Produits des crédits en douane
		4			Remises
		5			Entrepôts fictifs
		6			Produits des sanctions fiscales non ventilées ailleurs
		7			FSIPP
		8			taxes sur les appels entrants
		9			Autres recettes fiscales non classées ailleurs
72					RECETTES NON FISCALES

Article	Paragraphe	Ligne	Alinéa	Alinéa	Libellé
	1				Revenus de l'entreprise et du domaine
		1			Revenus de l'entreprise
		2			Revenu du domaine de l'Etat
			1		Revenu du domaine immobilier
			1		Loyers d'immeubles
			2		Concessions ordinaires
			3		Aliénation d'immeubles
			4		Soulttes sur échange d'immeubles
			2		Revenu du domaine forestier
			1		Redevance – taxes forestières
			2		Produits – exploitation en régie
			3		Redevance – contrats de chasse
			4		Recettes des parcs nationaux
			3		Revenu du domaine maritime
			1		Redevances sur licence de pêche
			2		Produits des accords de pêche
			9		Autres revenus du domaine maritime
			4		Revenu du domaine minier
			5		Revenu du domaine mobilier
		9			Autres revenus de l'entreprise et du domaine
	2				Droits et frais administratifs
		1			Recettes diverses des services
		9			Autres droits et frais administratifs
	3				Amendes et condamnations pécuniaires
		1			Amendes de composition et amendes judiciaires
		2			Amendes en matière d'hygiène
		3			Amendes en matière d'environnement
		4			Amendes en matière de pêche
		5			Amendes en matière de chasse
		6			Amendes et pénalités sur marchés administratifs
		8			Confiscations
		9			Autres amendes et condamnations pécuniaires
	5				Cotisations sociales
		1			Cotisations retraite des agents fonctionnaires
		2			Cotisations retraite des agents non fonctionnaires
		9			Autres cotisations sociales
	9				Autres recettes non fiscales
		1			Remboursement des frais d'hospitalisation des agents de l'Etat
		2			Bonis sur vente de produits provenant de dons en nature
		3			Contributions et participations
		4			Remboursement des prêts rétrocédés))

		5	Prélèvement sur les importations des produits pétroliers
		9	Autres recettes non fiscales non ventilées
73			TRANSFERTS RECUS D'AUTRES BUDGETS
	1		Transferts reçus du budget général
	2		Transferts reçus des budgets annexes ou des Comptes Spéciaux du Trésor
74			DONS PROGRAMMES ET LEGS
	1		Dons des institutions internationales
	2		Dons des Gouvernements étrangers
	3		Dons des organismes privés extérieurs
	4		Dons intérieurs
75			RECETTES EXCEPTIONNELLES
	1		Remises et annulations de dette
		1	Produits de l'initiative PPTE
		2	Produits de l'IADM
		9	Autres remises et annulations de dette
	2		Restitutions au Trésor de sommes indûment payées
	3		Gains de change
	9		Autres recettes exceptionnelles
77			Produits financiers
	1		Interets des prêts
	2		Interets sur les dépôts à terme
	4		Revenus des titres de placements
	6		gains de change
12			DONS PROJETS ET LEGS
	1		Dons projets des institutions internationales mondiales
	2		Dons projets des Gouvernements affiliés au Club de Paris
	3		Dons projets des Gouvernements non affiliés au Club de Paris
	4		Dons projets des organismes privés extérieurs
	5		Fonds de concours
		1	Fonds de concours extérieurs
		2	Fonds de concours intérieurs
	9		Autres dons et legs
		1	Autres dons et legs extérieurs
		2	Autres dons et legs intérieurs
19			Provisions pour risques financiers
	1		Provisions pour risques d'exploitation liés au PPP
	2		Provisions pour risques d'investissement liés au PPP
	9		Autres Provisions pour risques à caractère financier

TABLEAU 2 CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

CODE TYPE DE SERVICE	LIBELLE TYPE SERVICE	CODE TYPE UNITE ADMINISTRATIVE	LIBELLE UNITE ADMINISTRATIVE	CODE CATEGORIE DE SERVICE	LIBELLE SERVICE
----------------------------	----------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	--------------------

1	CENTRALISE				
	1	cabinets et services rattachés			
		11	Cabinets des pouvoirs publics et ministères		
		12	Secrétariats généraux		
		15	Commissions Conseil et Comités		
		16	Directions autonomes		
		17	Services bureaux cellules rattachés		
		18	Résidences et palais		
		19	Autres structures rattachées		
	2	Administrations centrales			
		21	Directions générales		
		22	Directions centrales		
		23	Services centraux		
		29	Autres structures centrales		
	3	Projets d'investissements publics			
		91	Projets à l'étranger		
		92	Projets intégrés		
		93	Projets d'appui institutionnel		
		94	Projets d'étude et de recherche		
		95	Lignes de financement		
		96	Projets construction réhabilitation infrastructures et aménagement		
		97	Projets d'équipement		
		98	Projets de promotion		
		99	Autres projets publics		

TABLEAU 2 CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

CODE TYPE DE SERVICE	LIBELLE TYPE SERVICE	CODE TYPE UNITE ADMINISTRATIVE	LIBELLE UNITE ADMINISTRATIVE	CODE CATEGORIE DE SERVICE	LIBELLE SERVICE
----------------------------	----------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	--------------------

2	DECONCENTRE				
	3	Administration déconcentrée			
		31	Gouvernances		
		32	Préfectures		
		33	Sous préfectures		
		34	Directions régionales techniques		
		35	Directions départementales techniques		
		36	Services techniques régionaux		
		37	Services techniques départementaux		
		38	Services locaux		
		39	Autres services déconcentrés		
	5	Administration locale décentralisée			
		51	Conseils régionaux		
		52	Conseils municipaux		
		53	Conseils ruraux		
		54	Agences régionales de développement		
		59	Autres structures locales		
	6	Administrations à l'étranger			
		61	Ambassades		
		62	Consulats généraux		
		63	Consulats		
		64	Attachés militaires		
		65	Bureaux économiques		
		66	Bureaux touristiques		
		67	Bureaux consulaires		
		69	Autres représentations diplomatiques		

TABLEAU 2 CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

CODE TYPE DE SERVICE	LIBELLE TYPE SERVICE	CODE TYPE UNITE ADMINISTRATIVE	LIBELLE UNITE ADMINISTRATIVE	CODE CATEGORIE DE SERVICE	LIBELLE SERVICE
----------------------------	----------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	--------------------

3	AUTONOME				
	4	Administrations autonomes décentralisées			
		41	Etablissements publics administratifs		
		42	Etablissements publics industriels et commerciaux		
		43	Etablissements publics de santé		
		44	Etablissements publics professionnels		
		45	Sociétés nationales		
		46	Agences		
		47	Chambres de commerce		
		48	Chambres de métiers		
		49	Autres structures autonomes décentralisées		
	7	Comptes Spéciaux du Trésor			
		71	Compte d'affectation spéciale		
		72	Comptes de commerce		
		73	Comptes de règlement gouv. étranger		
		74	Comptes d'opérations monétaires		
		75	Comptes prêts		
		76	Comptes d'avances		
		77	Comptes de garantie et d'avals		
		79	Autres comptes spéciaux du Trésor		
	8	Institution financière			
		81	Fonds d'intervention		
		89	Autres institutions financières		

Tableau 3: Classification fonctionnelle

Code et libelle DIVISION	Code et Libelle GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
01	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		
	011	FONCTIONNEMENT DES ORGANES EXECUTIFS ET LEGISLATIFS, AFFAIRES FINANCIERES ET FISCALES ETRANGÈRES	
		0111	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs (SC)
		0112	Affaires financières et fiscales (SC)
		0113	Affaires étrangères
	012	AIDE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE	
		0121	Aide économique aux pays en développement ou en transition (SC)
		0122	Aide économique par l'intermédiaire d'organisations internationales (SC)
	013	SERVICES GÉNÉRAUX	
		0131	Services généraux de personnel (SC)
		0132	Services généraux de planification et de statistique (SC)
		0133	Autres services généraux (SC)
	014	RECHERCHE FONDAMENTALE	
		0140	Recherche fondamentale (SC)
	015	R-D CONCERNANT DES SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	
		0150	R-D concernant les services généraux des administrations publiques (SC)
	016	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES N.C.A	
		0160	Services généraux publics N.C.A (SC)
	017	OPÉRATIONS CONCERNANT LA DETTE PUBLIQUE	
		0170	Opérations concernant la dette publique (SC)
	018	TRANSFERTS DE CARACTÈRES GÉNÉRAL ENTRE ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	
		0180	Transferts de caractères général entre administrations publiques (SC)
02	DEFENSE		
	021	DÉFENSE MILITAIRE	
		0210	Défense militaire (SC)
	022	DÉFENSE CIVILE	
		0220	Défense civile (SC)
	023	AIDE MILITAIRE À DES PAYS ÉTRANGERS	
		0230	Aide militaire à des pays étrangers (SC)
	024	R-D CONCERNANT LA DÉFENSE	
		0240	R-D concernant la défense (SC)

Code et libelle DIVISION	Code et Libelle GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
02	DEFENSE		
	025	DÉFENSE N.C.A	
		0250	Défense N.C.A (SC)
03	ORDRE ET SECURITE PUBLICS		
	031	SERVICES DE POLICE	
		0310	Services de police (SC)
	032	SERVICE DE PROTECTION CIVILE	
		0320	Service de protection civile (SC)
	034	ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	
		0340	Administration pénitentiaire (SC)
	035	R-D CONCERNANT L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLICS	
		0350	R-D concernant l'ordre et la sécurité publics (SC)
	036	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS N.C.A	
		0360	Ordre et sécurité publics N.C.A (SC)
04	AFFAIRES ÉCONOMIQUES		
	041	TUTELLE DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE, DES ÉCHANGES ET DE L'EMPLOI	
		0411	Tutelle de l'économie générale et des échanges (SC)
		0412	Affaires générales concernant l'emploi (SC)
	042	AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHEE ET CHASSE	
		0421	Agriculture (SC)
		0422	Sylviculture (SC)
		0423	Pêche et chasse (SC)
	043	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE	
		0431	Charbon et autres combustibles minéraux solides (SC)
		0432	Pétrole et gaz naturel (SC)
		0433	Combustible nucléaire (SC)
		0434	Autres combustibles (SC)
		0435	Électricité (SC)
		0436	Énergie non électrique (SC)
	044	INDUSTRIES EXTRACTIVES ET MANUFACTURIÈRES, CONSTRUCTION	
		0441	Extraction de ressources minérales autres que les combustibles minéraux (SC)
		0442	Industries manufacturières (SC)
		0443	Construction (SC)
	045	TRANSPORTS	
		0451	Transports routiers (SC)
		0452	Tranports par voie d'eau (SC)
		0453	Transports par voie ferrée (SC)

Code et libelle DIVISION	Code et Libelle GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
04	AFFAIRES ÉCONOMIQUES		
	045	TRANSPORTS	
		0454	Transports aériens (SC)
		0455	Pipelines et systèmes de transports divers (SC)
	046	COMMUNICATIONS	
		0460	Comunication (SC)
	047	AUTRES BRANCHES D'ACTIVITÉ	
		0471	Distribution, entrepôts et magasins (SC)
		0472	Hôtellerie et restauration (SC)
		0473	Tourisme (SC)
		0474	Projets de développement polyvalents (SC)
	048	R-D CONCERNANT LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	
		0481	R-D concernant la tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi (SC)
		0482	R-D concernant l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse (SC)
		0483	R-D concernant les combustibles et l'énergie (SC)
		0484	R-D concernant les industries extractives et manufacturières et la construction (SC)
		0485	R-D concernant les transports (SC)
		0486	R-D concernant les communications (SC)
		0487	R-D concernant d'autres branches d'activité (SC)
	049	AFFAIRES ÉCONOMIQUES N.C.A	
		0490	Affaires économiques N.C.A (SC)
05	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
	051	GESTION DES DÉCHETS	
		0510	Gestion des déchets (SC)
	052	GESTION DES EAUX USÉES	
		0520	Gestion des eaux usées (SC)
	053	LUTTE CONTRE LA POLLUTION	
		0530	Lutte contre la pollution (SC)
	054	PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PROTECTION DE LA NATURE	
		0540	Préservation de la diversité biologique et protection de la nature
	055	R-D DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
		0550	R-D dans le domaine de la protection de l'environnement (SC)
	056	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT N.C.A	
		0560	Protection de l'environnement N.C.A (SC)

Code et libelle DIVISION	Code et Libelle GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLÉ CLASSE
06	LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS		
	061	LOGEMENT	
		0610	Logement (SC)
	062	ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	
		0620	Équipements collectifs (SC)
	063	ALIMENTATION EN EAU	
		0630	Alimentation en eau (SC)
	064	ÉCLAIRAGE PUBLIC	
		0640	Éclairage public (SC)
	065	R-D DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	
		0650	R-D dans le domaine du logement et des équipements collectifs (SC)
	066	LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS N.C.A	
		0660	Logement et équipements collectifs N.C.A (SC)
07	SANTÉ		
	071	PRODUITS, APPAREILS ET MATÉRIELS MÉDICAUX	
		0711	Produits pharmaceutiques (SI)
		0712	Produits médicaux divers (SI)
		0713	Appareils et matériel thérapeutiques (SI)
	072	SERVICES AMBULATOIRES	
		0721	Services de médecine générale (SI)
		0722	Services de médecine spécialisée (SI)
		0723	Services dentaires (SI)
		0724	Services paramédicaux (SI)
	073	SERVICES HOSPITALIERS	
		0731	Services hospitaliers généraux (SI)
		0732	Services hospitaliers spécialisés (SI)
		0733	Services des dispensaires et des maternités (SI)
		0734	Services des maisons de repos et des maisons de santé (SI)
	074	SERVICES DE SANTÉ PUBLIQUE	
		0740	Services de santé publique (SI)
	075	R-D DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ	
		0750	R-D dans le domaine de la santé (SC)

Code et libelle DIVISION	Code et Libelle GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
07	SANTE		
	076	SANTÉ N.C.A	
		0760	Santé N.C.A (SC)
08	LOISIRS, CULTURE ET CULTÉ		
	081	SERVICES RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS	
		0810	Services récréatifs et sportifs (SI)
	082	SERVICES CULTURELS	
		0820	Services culturels (SI)
	083	SERVICES DE RADIODIFFUSION, DE TÉLÉVISION ET D'ÉDITION	
		0830	Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition (SC)
	084	CULTE ET AUTRES SERVICES COMMUNAUTAIRES	
		0840	Culte et autres services communautaires (SC)
	085	R-D DANS LE DOMAINE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU CULTÉ	
		0850	R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte (SC)
	086	LOISIRS, CULTURE ET CULTÉ N.C.A	
		0860	Loisirs, culture et culte N.C.A (SC)
09	ENSEIGNEMENT		
	091	ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET PRIMAIRE	
		0911	Enseignement préélémentaire (SI)
		0912	Enseignement primaire (SI)
	092	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
		0921	Premier cycle de l'enseignement secondaire (SI)
		0922	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (SI)
	093	ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE NON SUPÉRIEUR	
		0930	Enseignement postsecondaire non supérieur (SI)
	094	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
		0941	Enseignement supérieur non doctoral (SI)
		0942	Enseignement supérieur doctoral (SI)
	095	ENSEIGNEMENT NON DÉFINI PAR NIVEAU	
		0950	Enseignement non défini par niveau (SI)
	096	SERVICES ANNEXES À L'ENSEIGNEMENT	
		0960	Services annexes à l'enseignement (SI)
	097	R-D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	
		0970	R-D dans le domaine de l'enseignement (SC)
	098	ENSEIGNEMENT N.C.A	
		0980	Enseignement N.C.A (SC)

Code et libelle DIVISION	Code et Libelle GROUPE	CODE CLASSE	LIBELLE CLASSE
10	PROTECTION SOCIALE		
	101	MALADIE ET INVALIDITÉ	
		1011	Maladie (SI)
		1012	Invalidité (SI)
	102	VIEILLESSE	
		1020	Vieillesse
	103	SURVIVANTS	
		1030	Survivants (SI)
	104	FAMILLE ET ENFANTS	
		1040	Famille et enfants (SI)
	105	CHÔMAGE	
		1050	Chômage (SI)
	106	LOGEMENT	
		1060	Logement (SI)
	107	EXCLUSION SOCIALE N.C.A	
		1070	Exclusion sociale N.C.A (SI)
	108	R-D DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE	
		1080	R-D dans le domaine de la protection sociale (SC)
	109	PROTECTION SOCIALE N.C.A	
		1090	Protection sociale N.C.A (SC)

SC Services Collectifs
SI Services Individuels
NCA Non Classés Ailleurs
R-D Recherche Développement

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	211	Frais de recherche et de développement			
		2111	Frais de recherche et de développement agronomique		
		2112	Frais de recherche et de développement technologique		
		2113	Frais de recherche de développement scientifique		
		2114	Frais de recherche de développement agro alimentaire		
		2115	Frais de recherche de développement halieutique et animale		
		2119	Autres frais de recherche et de développement		
	212	Brevet, marques de fabrique, droit d'auteur			
		2121	Brevets		
		2122	Marque de fabrique		
		2123	Droits d'auteur		
		2129	Autres brevets, marque de fabrique et droit auteur		
	213	Conception de systèmes d'information			
		2131	Conception systèmes d'organisation		
		2132	Acquisition pro logiciels et logiciels		
		2139	Autres conception systèmes organisation -pro logiciels		
	214	Droits d'exploitations valeurs incorporels			
		2141	Droits d'exploitation		
		2142	Fonds de commerce		
		2149	Autres droits d'exploitation - fonds de commerce		
	215	Recherche pour valorisation ressources humaines			
		2151	Recherche pour valorisation ressources humaines		
	219	Autres droits et valeurs incorporels			
		2191	Autres droits et valeurs incorporels		

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
22	SOLS ET SOUS-SOLS (acquisition, aménagement, etc.)				
		221	Terrains		
				2211	Acquisition terrains
				2212	Viabilisation et aménagement des terres
				2213	Indemnités d'expropriation
				2219	Autres terrains
		222	Sous-sols gisements et carrière		
				2221	Sous-sols
				2222	Sous-sols, Gisements et carrières
				2229	Autres sous-sols, gisements et carrières
		223	Plantations et forêts		
				2231	Plantations
				2232	Forêts
		224	Plans d'eau		
				2241	bassins, lacs, mares, ...
23	IMMEUBLES (ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS, GROSSES REPARATIONS)				
		231	Bâtiments administratifs à usage de bureau		
				2311	Bâtiments administratifs à usage de bureau
		232	A usage de logement		
				2321	Bâtiments administratifs à usage de logement civil
				2332	Bâtiments administratifs à usage de logement militaire
		233	A usage technique		
				2331	Bâtiments administratifs à usage scolaire
				2332	Bâtiments administratifs à usage universitaire
				2334	Bâtiments administratifs à usage sanitaire
				2335	Bâtiments administratifs à usage culturel et socio éducatif
				2336	Bâtiments administratifs à usage frigorifique
				2339	Autres bâtiments administratifs à usage technique

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
234			Ouvrages		
				2341	Ouvrages de transports
				2342	Aménagement hydro agricoles et ouvrages retenue et transf eau
				2343	Ouvrages d'alimentation en eau potable
				2344	Ouvrages d'alimentation des eaux pluviales & usées
				2345	Ouvrages production, transport. & distribution. énergie
				2349	Autres ouvrages et infrastructures
235			Infrastructures		
				2351	Infrastructures sportives
				2352	Infrastructures à usage économique
				2359	Autres infrastructures
236			Réseaux		
24	MATERIEL ET MOBILIER (ACQUISITIONS, GROSSES REPARATIONS)				
241			Mobilier et matériels de logement et de bureau		
				2411	Mobilier et matériel de bureau
				2412	Mobilier et matériel de logement
				2413	Mobilier et matériel Scolaires
				2419	Autres mobilier et matériel
242			Matériels informatique et de communication		
				2421	Matériels informatique
				2422	Matériels audiovisuels
				2429	Autres matériels informatique et de communication
243			Matériel de transport		
				2431	Matériel de transport de service
				2432	Matériel de transport de fonction
				2439	Autres matériel de transport

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
244			Matériel et outillage technique		
				2441	Matériel et équipement agricole
				2442	Matériel de reboisement
				2443	Matériel et équipement de pêche
				2444	Matériel et équipement hydraulique
				2445	Matériel et équipement de sport
				2446	Matériel et équipement de conservation et de transformation
				2447	Matériel et équipement médical
				2448	Matériel et équipement de surveillance
				2449	Autres Matériel et outillages techniques
245			Matériels de transport en commun et de marchandises		
				2451	Matériel de transport en commun
				2452	Matériel de transport de marchandises
				2459	Autres de transport en commun et de marchandises
246			Collections-œuvres d'art		
				2461	
247			Stocks stratégiques ou urgence		
				2471	Stocks de céréales
				2472	Stocks de carburant
				2479	Autres stocks stratégiques ou d'urgence
248			Immobilisations animales		
				2481	Acquisition d'animaux de race
25	EQUIPEMENTS MILITAIRES				
251			Bâtiments militaires		
				2511	Bâtiments militaires à usage de bureau
				2512	Bâtiments militaires à usage de logement
				2519	Autres bâtiments militaires (autre que logement et bureau)
252			Ouvrages et infrastructures militaires		
				2521	Ouvrages et infrastructures terrestres
				2522	Ouvrages et infrastructures aériens
				2523	Ouvrages et infrastructures maritimes
				2529	Autres ouvrages et infrastructures

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
253			Mobiliers, matériels et équipements militaires		
				2531	Mobiliers
				2532	Matériels
				2539	Autres équipements militaires
26			PRISES DE PARTICIPATIONS ET CAUTIONNEMENTS		
		261	Prises de participations à l'intérieur		
		262	Prises de participations à l'extérieur		
		264	Cautionnements		
28			AMORTISSEMENTS		
		281	Amortissement des immobilisations incorporels		
		282	Amortissement des immobilisations corporels		
29			PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
		291	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		
		292	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		
		293	Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
60			ACHATS DE BIENS		
		601	Matières et fournitures		
				6011	Fournitures de bureau
				6012	Matériel et produits d'entretien
				6013	Consommables informatiques
				6014	Carburant
				6015	Matériel de bureau
				6016	Abonnements
				6017	Matériels pédagogiques et didactiques
				6018	Habillements personnels
				6019	Autres fournitures
		603	Variation des stocks de biens fongibles achetés		
		605	Eau, électricité, gaz et autres énergies		
				6051	Eau
				6052	Electricité
				6053	Gaz
				6059	Autres sources d'énergie
		606	Matériels de communication		
				6061	Frais de poste et d'affranchissement
				6062	Frais de téléphone
				6063	Frais de télécopie
				6064	Frais de Téléx
				6065	Frais de Internet
				6069	Autres dépenses de communication

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
607			Matériels et fournitures spécifiques		
				6071	Consommables médicaux
				6062	Fournitures médicales
				6063	Produits phytosanitaires
				6069	Autres matériels et fournitures spécifiques
61	ACQUISITIONS DE SERVICES				
		611	Frais de transport et de missions		
				6111	Frais mission intérieur du pays
				6112	Frais de mission à l'extérieur de pays
				6113	Réquisitions de transport déplacement temporaire
				6114	Réquisitions de transport déplacement définitif
				6115	Billets d'avion Agent et famille
				6116	Transport bagages
				6117	Frais d'évacuations sanitaires
				6119	Autres frais transport & mission
		612	Loyer et charges locatives		
				6121	Location bâtiments à usage de bureaux
				6122	Location bâtiments à usage de logement
				6123	Location véhicules
				6124	Location matériel
				6129	Autres loyers et charges locatives
		614	Entretiens et maintenance		
				6141	Entretien et maintenance matériels informatiques
				6142	Entretien et maintenance mobiliers de bureau
				6143	Entretien maintenance routes
				6144	Entretien maintenance bâtiments
				6145	Entretien maintenance aéronefs et navires
				6146	Entretien et réparation véhicules
				6147	Entretien et maintenance matériels pédagogiques
				6148	Entretien et maint. matériels et équip. administratifs
				6149	Autres entretien et maintenance

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
615			Assurances		
				6151	Assurances bâtiments
				6152	Assurances véhicules
				6153	Assurances équipements
				6154	Assurances matériel
				6159	Autres assurances
617			Frais de relations publiques		
				6171	Frais de réception et d'hébergement
				6172	Fêtes et cérémonies
				6173	Frais de conférences, congrès, séminaires
				6174	Frais de sérigraphie et d'infographie
				6179	Autres frais
618			Dépense de communication		
				6181	Frais de poste et d'affranchise
				6182	Téléphone
				6183	Télécopie
				6184	Télex
				6185	Internet
				6186	Frais d'édition
				6187	Frais d'insertion et de publicité
				6189	Autres dépenses de communication
62	AUTRES SERVICES				
		621	Frais bancaires		
		622	Prestation de services		
				6221	Mission d'assistance et de conseil
				6222	Honoraires et commissions
				6223	Frais d'actes et de contentieux
				6224	Services extérieurs de gardiennage
				6225	Services extérieurs de nettoyage
				6226	Volontaires
				6227	Maîtres contractuels
				6228	Professeurs contractuel
				6229	Autres prestations de services
623			Frais de formation du personnel		
				6231	Formations à l'intérieur
				6232	Formations à l'étranger
				6239	Autres formations

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
624			Redevances pour brevets licences et logiciels		
				6241	Redevances pour brevets
				6242	Redevances pour licences
				6243	Redevances pour logiciels
				6249	Autres redevances
629			Autres Frais de services		
				6291	Primes scolaires
				6292	Dépense élections
63	SUBVENTIONS				
632			Subventions aux entreprises publiques		
				6321	Subventions aux entreprises publiques financières
				6322	Subventions aux entreprises publiques non financières
633			Subventions aux entreprises privées		
				6331	Subventions aux écoles privées
				6339	Autres subventions aux entreprises privées
634			Subventions aux institutions financières		
639			Autres subventions		
				6391	Subventions aux organismes privés
				6392	Subventions aux personnes physiques
64	TRANSFERTS				
641			Transferts aux établissements publics nationaux		
				6411	Transferts courants aux établissements de santé
				6412	Transferts courants aux établissements universitaires
				6413	Transferts courants aux centres d'œuvres universitaires
642			Transferts aux collectivités locales		
				6421	Ristournes aux communes
				6422	Ristournes aux chambres de métier
				6423	Ristournes aux chambres de commerce
				6429	Autres transferts aux collectivités locales

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
643			Transferts aux administrations publiques		
				6431	Transferts courants aux administrations publiques
				6432	Transferts en capital aux administrations publiques
644			Transferts aux institutions à but non lucratif		
				6441	Transferts courants aux institutions à but non lucratif
				6442	Transferts en capital aux institutions à but non lucratif
645			Transferts aux ménages		
				6451	Bourses et allocation scolaires
				6452	Aide et secours
				6453	Indemnité de licenciement
				6454	Capital décès
				6459	Autres transferts courants aux ménages
646			Transferts aux autorités supranationales et contribution aux organisations internationales		
				6461	Transferts aux autorités supranationales
				6462	Contribution aux organisations internationales
				6463	Contribution aux organisations régionales
647			Transferts à d'autres budgets		
				6471	Transferts aux budgets annexes ou aux comptes spéciaux du trésor (CST)
				6472	Avais et garanties
648			Pensions de retraites des fonctionnaires et autres agents de l'ETAT		
				6481	Pensions de retraite
				6482	Autres pensions
649			Autres transferts		
				6491	Fonds secrets
				6493	Fonds de Solidarité Africaine
				6494	Fonds Spéciaux
				6495	Fonds politiques
				6496	Exonération et compensation douanières
				6497	Fonds d'Interventions Sociales
				6499	Autres transferts courants

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
65	Charges exceptionnelles				
	651		Annulations de produits constatés au cours des années antérieures		
				6511	Reversement et restitutions
				6512	Dégrèvements et admissions en non valeur
				6519	Autres
	652		Condamnations et transactions		
				6521	Condamnations
				6522	Transactions
	654		Valeurs comptables des immobilisations cédées, mises au rebut ou admises en non valeur		
				6541	Valeurs comptables des immobilisations cédées
				6542	Mises au rebut
				6543	Admises en non valeur
	657		Risques liés aux engagements de l'Etat		
	659		Autres charges exceptionnelles		
66	CHARGES DE PERSONNEL				
	661		Traitements et salaires en espèces		
				6611	Soldes et accessoires
				6612	Prévisions pour avancement
				6613	Heures supplémentaires
	663		Primes et indemnités		
				6631	Indemnités de Fonction
				6632	Indemnité de logement
				6633	Indemnités de judicature
				6634	Indemnités de risque
				6635	Indemnité de vacation
				6636	Indemnités de sujétion
				6637	Indemnités de représentation
				6638	Indemnité kilométrique
				6639	Autres Indemnités
	664		Cotisations sociales		
				6641	Cotisations sociales F N R
				6642	Cotisations sociales I P R E S
				6643	Cotisations sociales C S S
				6644	Cotisations sociales des ministres
				6645	Assurances membres du gouvernement
				6649	Autres cotisations sociales

Tableau 4 Classification économique des dépenses

CODE ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	CODE PARAGRAPHE	LIBELLE PARAGRAPHE	CODE LIGNE	LIBELLE LIGNE
665			Traitements et salaires en nature au personnel		
				6651	Prise en charge médicale
				6653	Indemnité kilométrique
				6659	Autres avantages en nature non ventilées
666			Prestations sociales		
				6661	Allocations familiales personnel hors statut
				6662	Allocations viagères
				6663	capital décès
				6669	Autres allocations familiales
667			Prises en charges médicales		
				6671	Hospitalisations
				6672	Soins médicaux
				6673	Consultations
				6674	Evacuations sanitaires
				6679	Autres prises en charges médicales
669			Autres dépenses de personnel		
				6691	Récompense aux agents méritants
				6692	Transport des agents de l'Etat
				6699	Autres dépenses de personnel non ventilées
67	INTERETS ET FRAIS FINANCIERS				
671			Intérêts et frais financiers		
				6711	Intérêts et frais financiers sur dette intérieure
				6712	Intérêts et frais financiers sur dette multilatérale
				6713	Intérêts et frais financiers sur dette bilatérale
672			Pertes sur cessions de titres de placement		
676			Pertes de changes		
679			Autres intérêts et frais financiers		